



École de l'Odyssée
169, rue David Sud
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0
Téléphone : 450 645-2349
delodyssee@cssp.gouv.qc.ca

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de l'Odyssée

Jeudi 27 mars 2025 à 18 h 30
Salon du personnel

Propositions / informations / commentaires	Résolutions
1. Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à Johanie Garon, présidente.	
Étaient présent(e)s	
École Sylvie Masi, SDG Jessey Laporte, enseignante (orthopédagogue) Catherine Beauchemin, enseignante (4 ^e année) Marie-Josée Aubin, enseignante (Anglais)	Parents Johanie Garon Yvan Pitre Alexandra Molina Sandra Laliberté
Christian Descôteaux, directeur	Absent(e) Céline Janot
2. Nomination d'un secrétaire	
Sandra Laliberté s'occupera du secrétariat.	
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
Proposé par Yvan Pitre et adopté à l'unanimité	193-CÉ-24/25-22
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 décembre 2024 et suivis	
Proposé par Johanie Garon et adopté à l'unanimité.	193-CÉ-24/25-23

<p>7.2 Compressions budgétaires</p> <p>À la suite des compressions, l'école doit rembourser un montant de ±20 000\$ vu les mesures annoncées par le gouvernement. L'école pouvait choisir dans quelles mesures elle allait couper afin de pouvoir limiter les effets de ce remboursement. Officiellement, puisque d'autres montants ont été alloués à l'école qui permettent de se compenser entre elles, c'est plutôt entre 5000\$ et 6000\$ qui devra être remboursé.</p>	
<p>5. Parole au public</p> <p>Il n'y a personne du public.</p>	
<p>6. Points de décision et d'adoption</p> <p>6.1. Semaine de l'engagement parental 2025</p> <p>M. Descôteaux explique le fonctionnement ainsi que la proposition de résolution qui doit être adoptée. Il y a un consensus quant au lauréat proposé.</p>	
<p>Proposé par Yvan Pitre, appuyé Sylvie Masi et adopté à l'unanimité.</p>	193-CÉ-24/25-24
<p>6.2. Encadrement SDG 25-26</p> <p>M. Descôteaux explique les changements apportés aux règles de fonctionnement du service de garde.</p>	
<p>Proposé par Sandra Laliberté et adopté à l'unanimité.</p>	193-CÉ-24/25-25
<p>7. Points d'échange et d'information</p> <p>7.1. Organisation scolaire 25-26</p> <p>M. Descoteaux explique l'organisation scolaire pour 2025-2026. On remarque que les inscriptions ne permettent pas d'établir à ce moment-ci quelle sera la répartition des groupes.</p> <p>7.2. Plan de lutte pour contrer l'intimidation, la violence et les AVCS</p> <p>M. Descôteaux explique les modifications apportées par le ministère et l'imposition d'un canevas commun aux centres de services scolaires. Il faudra donc refaire le plan de lutte.</p> <p>7.3. Consultation des élèves</p>	

<p>Marie-Josée Aubin explique la consultation qui a été faite sur le sujet de la récréation. Les enfants de la 1^{re} année à la 6^e année ont tous été sondés par le conseil des élèves. Il y avait 5 questions à poser qui se faisait à mains levées. Le directeur présente les résultats du sondage.</p>	
<p>7.4 Directives encadrant les frais chargés aux parents</p>	
<p>M. Descôteaux explique les frais autorisés l'an passé en prévision du prochain CÉ. Les membres suggèrent de garder les mêmes barèmes que l'an dernier.</p> <p>« Le CÉ approuve pour le préscolaire, un montant de 40\$, pour les 1^{re} année à la 4^e année, un montant de 70\$ et pour les niveaux de 3^e cycle, 5^e et 6^e année, un montant de 80\$. Pour les classes ACCÈS, il est autorisé un montant de 65\$ pour les 1^{re} et 2^e année et un montant de 80\$ pour les 3^e à la 6^e année. »</p>	
<p>8. Parole aux divers représentants</p>	
<p>8.1. Comité de parents</p>	
<p>Rétrospective des « Lendemains de conseil ».</p> <p>M. Pitre explique les éléments de la rencontre du 13 mars et les échanges entre les parents présents. À noter que les rencontres du comité de parents ont maintenant lieu à l'édifice Lionel-H-Grisé à la salle 92 situé au 1220 rue Lionel-H-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville.</p>	
<p>8.2. Service de garde</p>	
<p>Madame Masi explique qu'une activité a dû être annulée pour cause de tempête mais elle sera reprise l'an prochain. L'activité maison du 14 février « Pantoufle Ville » est expliquée. Elle a été un franc succès.</p>	
<p>La formation a été faite pour ceux qui superviseront l'activité « Zone turbulence ».</p>	
<p>La journée pédagogique du 31 mars est annulée (force majeure, journée du 17 février).</p>	
<p>La période des inscriptions s'est terminée le 25 mars dernier.</p>	
<p>Des nouveaux jeux ont été achetés pour la cour d'école.</p>	
<p>8.3. Enseignants</p>	
<p>Préscolaire : PrESCO 4 ans, Thématique de l'espace et de l'alimentation (février et mars). Ateliers offerts par l'ergo avec parents/enfants.</p>	
<p>Au préscolaire 5 ans, Carnaval d'hiver. Thématique sur l'alimentation.</p>	
<p>1^{re} année : Espace et écriture sont à l'honneur. Activité « Tortue berlue » sur le mensonge. Activité mathématique sur les diagrammes à bandes.</p>	

<p>2^e année : Ils ont terminé les livres d'information et les présenteront demain à leur famille. (Salon du livre) Visite de prof Dino pour une activité sur le cycle de l'eau. Ils auront la visite d'une auteure la semaine prochaine.</p> <p>3^e année : Ils ont travaillé des textes sur des animaux inventés, et un projet d'art sur le Yéti. Ils ont amorcé les multiplications. Ils ont dû annuler une pièce de théâtre et tente de remplacer celle-ci par un atelier de science. L'activité scratch, qui est un logiciel, sera donnée à tous les élèves.</p> <p>4^e année : Centre des sciences le 28 février. Les poussins sont arrivés dans les classes. Ils sont attendus les 14 et 15 avril. Ils vont construire une poussinière. Il y aura une présentation dans l'école. La visite de la dame de Nouvelle-France.</p> <p>5^e année : Présentation du fonctionnement du contrôle des douanes, avec un chien renifleur avec les 6^e années. Ils ont commencé des boutures. Activités sur le choix de gang avec Madame la psychoéducatrice.</p> <p>6^e année : Il y a eu une activité sur l'estime personnelle avec Madame Isabelle Savaria.</p> <p>971-972 :</p> <hr/> <p>Éducation physique :</p> <p>SportOdyssée, glissades sur tubes et patin au Parc le Rocher. Ils sont allés aux quilles. Tournoi de Volleyball du Kraken, 3 victoires et une défaite. Il y avait un match ce soir à l'école. Il y a des tournois à venir.</p>	
<p>8.4. Personnel de soutien</p> <p>S/O</p>	
<p>9. Questions diverses</p>	
<p>10. Mot de la fin et levée de l'assemblée</p>	21h26

Christian Descôteaux, directeur

Johanie Garon, présidente

DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L’ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l’encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l’achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école de l'Odyssée se voit octroyer une somme de 16 537\$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon

dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;
- Selon besoin fondamental de l'enfant

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1^{er} juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

Les membres discutent de la définition de services professionnels externes, ce qui se résume à des services dont le pourvoyeur est régi par un ordre professionnel. (Psychologue pour évaluation par exemple)

En conséquence, sur proposition de Jessey Laporte Il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER que la somme de 16 537\$ soit versée au fonds à destination spéciale.

